

La population française immatriculée à l'étranger est en forte hausse

Bernard Gentil, Cellule statistique de la direction des Français de l'étranger et des étrangers en France, ministère de Affaires étrangères

Après une période de quasi-stabilité de 1984 à 1990, la population française immatriculée à l'étranger augmente fortement de 1991 à 2002. Pour ces onze années, le solde migratoire, excédent des départs de Français vers l'étranger sur les retours de l'étranger, est nettement positif. Les Français se dirigent de plus en plus vers l'Europe et l'Amérique du Nord, qui accueillent près des deux tiers de la population française expatriée en 2002. A l'inverse celle-ci diminue en Afrique francophone, région auparavant à forte présence française ; la part de cette zone passe de 23 % de la population considérée en 1984 à 14 % en 2002. Les emplois détachés à l'étranger pour une durée limitée sont de moins en moins nombreux. De plus en plus, les Français ont la double nationalité (près de 50 %), deviennent résidents permanents, voire coupent tout lien avec l'administration française, lorsque les pays d'accueil leur offrent des conditions de vie favorables.

Pour la première fois, le fichier des immatriculations tenu par les postes consulaires à l'étranger a été exploité sur les 19 années pour lesquelles l'information est disponible. Cette source statistique ne dénombre que les Français figurant sur ce fichier administratif et non l'ensemble des Français résidant à l'étranger. Imparfaite, elle constitue cependant un indicateur de la présence française à l'étranger et de son évolution (*source*). Mesurée par cet outil, la population française immatriculée s'élève à plus de un million (*tableau et graphique*). D'après les estimations approximatives des taux d'immatriculation faites par les Consolats, la population française à l'étranger devrait se situer entre 1,5 million et deux millions.

Cette population est constituée de sous-ensembles très divers, du chercheur dans une

université américaine au technicien dans une industrie pétrolière au Moyen-Orient, en passant par le commerçant franco-malgache ou l'étudiant franco-allemand. La statistique disponible distingue entre autres les Français détachés et les binationaux. Les Français détachés sont employés par une administration ou une entreprise française ou l'une de ses filiales avec, le plus souvent, une garantie de réemploi au retour en France. Les binationaux sont les Français ayant aussi une autre nationalité, le plus souvent celle du pays de résidence.

La population binationale s'accroît fortement entre 1984 et 2002 (+ 85 %). Sa part dans la population étudiée augmente, passant de 31 % en 1984 à 46 % en 2002. En revanche, la population détachée est divisée par quatre en un peu moins de vingt ans.

Pour les besoins de l'analyse, aux Français détachés ont été ajoutés les Français qui résident dans un pays étranger pour une durée limitée, en particulier certains étudiants et certains salariés de groupes étrangers. De même, les binationaux ont été regroupés avec les autres Français installés sans limite de durée, pour former les "résidents permanents". Il reste les "ni détachés, ni résidents permanents", qui sont les Français qui s'installent dans le pays sans que leur projet soit bien figé, jeunes ou moins jeunes à la recherche d'expériences à l'étranger ou d'un emploi, pouvant déboucher ou non sur une installation.

Les conditions de vie et d'emploi dans les pays d'accueil et la nature des liens historiques de ces pays avec la France influent sur le comportement des Français. On est conduit pour cette raison à analyser la population selon un classement en zones géographiques, en distinguant les pays du Nord des pays du Sud, et en isolant les anciennes colonies et protectorats (*encadré*).

Europe occidentale et Amérique du Nord : forte augmentation

En Europe occidentale et Amérique du Nord, la population française immatriculée évolue de façon parallèle. Après avoir diminué de 1984 à

INSEE
PREMIERE

1991, elle ne cesse d'augmenter. Le poids des deux zones s'accroît et ce sont elles qui, de loin, accueillent le plus de Français (63 %).

La population détachée s'élève en 2002 à 2 % de la population immatriculée en Europe occidentale et 7 % en Amérique du Nord. Mais si on ajoute les Français présents pour une durée limitée, l'ensemble représente plutôt 10 % à 15 % de la population française immatriculée dans ces pays. La population détachée diminue de façon marquée de 1984 à 2002, en partie parce que les entreprises françaises et leurs filiales se tournent davantage vers les recrutements locaux.

Dans les deux zones, près d'un Français sur deux est binational : 41 % en Europe occidentale, 49 % en Amérique du Nord. Mais les "résidents permanents", selon

la définition ci-dessus, représenteraient dans ces régions de l'ordre de 60 % de la population immatriculée. La population binationale augmente régulièrement (+ 121 000 personnes environ pour la période 1984 à 2002). Dans le même temps, des Français sortent de la population immatriculée : c'est souvent le cas des enfants d'un couple mixte ou binational. Bien que conservant généralement la nationalité française, un certain nombre d'entre eux, bien intégrés dans leur pays de résidence, n'ont plus de lien avec les consulats et l'administration française. En dehors des détachés et des résidents permanents, la dernière catégorie représenterait un quart de la population immatriculée dans ces pays. Elle est, par exemple, particulièrement nombreuse au Royaume-Uni, où les

souples du marché du travail, les structures sociales, le désir de se perfectionner en anglais attirent nombre de jeunes.

Afrique du Nord et Afrique noire francophone : une présence décroissante

La présence française décroît en Afrique du Nord et en Afrique noire francophone. Auparavant importante, 24 % de la population immatriculée totale en 1984, elle n'en représente plus que 14 % en 2002.

La population détachée régresse fortement dans les années 80 jusqu'à la mi-90. Depuis, ce mouvement s'est ralenti. En 2002, elle s'élève à 5,5 % en Afrique du Nord (contre 17 % en 1984) et

Évolution de la population française immatriculée à l'étranger

	1984	1991/1984*(%)	1991	2002/1991* (%)	2002	
					Effectifs	Structure (%)
Europe occidentale	423 781	-1,4	382 708	3,6	563 977	51,3
dont Suisse	63 261	3,9	85 924**	3,2	118 043	10,7
Allemagne	142 825	-2,9	116 561	-2,6	87 677	8,0
Royaume-Uni	34 134	-2,2	39 779	7,2	85 823	7,8
Belgique	55 350	2,3	65 053	1,5	76 953	7,0
Italie	29 348	-0,7	27 923	2,3	35 862	3,3
Amérique du Nord	104 202	-1,0	97 329	3,4	140 304	12,8
dont États-Unis	70 985	-2,1	61 324	3,4	88 287	8,0
Canada	33 217	1,6	36 005	3,4	52 017	7,3
Afrique noire francophone	145 035	-3,2	115 323	-1,3	100 092	9,1
dont Madagascar	14 351	1,7	16 164	0,9	17 868	1,6
Côte d'Ivoire	30 705	-6,1	19 781	-2,8	16 120	1,6
Sénégal	17 592	-2,4	14 861	-0,2	14 528	1,3
Afrique du Nord	70 494	-2,6	58 725	-0,4	56 014	5,1
dont Maroc	29 332	-2,1	25 269	0,1	28 078	2,6
Tunisie	10 536	-0,2	10 356	3,5	15 079	1,4
Algérie	29 397	-3,7	22 659	-5,2	12 541	1,1
Proche/Moyen-Orient	55 451	-0,8	52 585	4,2	82 748	7,4
Amérique Centrale et du Sud	49 672	2,2	57 756	1,6	68 972	6,3
Asie-Océanie	36 849	1,3	40 293	3,4	58 423	5,3
Europe de l'Est	5 203	1,8	5 886	10,2	17 199	1,6
Afrique non francophone	12 589	-3,3	9 964	1,8	12 084	1,2
Population immatriculée totale	903 276	-1,4	820 569	2,7	1 099 813	100,0
dont binationaux	277 579	3,2	345 742	3,6	509 569	46,3
détachés	265 571	-7,4	155 137	-10,9	65 416	5,9

*variation annuelle moyenne

** 1992, pour la Suisse. Pour ce pays, les évolutions portent sur les périodes 1984-1992 et 1992-2001.

Source : fichier des immatriculations, postes consulaires à l'étranger

12 % en Afrique noire francophone (39 % en 1984). Dans les anciennes colonies, la coopération française a profondément changé de forme et emploie beaucoup moins de Français. S'est ajouté le redéploiement de l'armée française. L'insécurité dans nombre de pays, les conditions de vie, les difficultés économiques ont conduit à une réduction du nombre des entreprises françaises.

Dans ce contexte de baisse, la population binationale augmente en part relative dans les deux zones (respectivement 24 % et 14 % en 1984 ; 60,2 % et 42,2 % en 2002). A priori, les sorties par intégration dans le milieu local sont peu nombreuses, contrairement à l'Europe et l'Amérique du Nord. En revanche, les sorties par "émigration" en France sont nombreuses, parce que les conditions de vie, la sécurité et les perspectives économiques locales sont peu favorables. Mais, là où les conditions de vie et les perspectives économiques sont plus propices, l'émigration est limitée, la population binationale souhaitant dans sa majorité rester dans le pays, formant une sorte de pont entre les différentes communautés. C'est le cas, par exemple, en Tunisie où la population binationale augmente de façon significative.

À l'inverse, il existe des "entrées" dans la population nationale : il s'agit de celles résultant de l'excédent des naissances sur les décès, des procédures d'accès à la nationalité française, presque toujours par mariage, enfin de la reconnaissance de la nationalité française. Ce dernier cas est important ces dernières années en Algérie.

Autres zones géographiques : une présence encore faible

Dans toutes les autres zones, la population française s'accroît, mais sa part dans la population française expatriée est encore très faible, Proche et Moyen-Orient mis à part.

La part de la population détachée est beaucoup plus forte que dans les autres régions (28,1 % en Europe de l'Est, 20,9 % en Asie-Océanie). En Europe de l'Est, après la chute du mur de Berlin, les entreprises ont espéré de forts développements : la population détachée s'est très fortement accrue, mais les évolutions économiques et les conditions de vie dans certains pays expliquent la

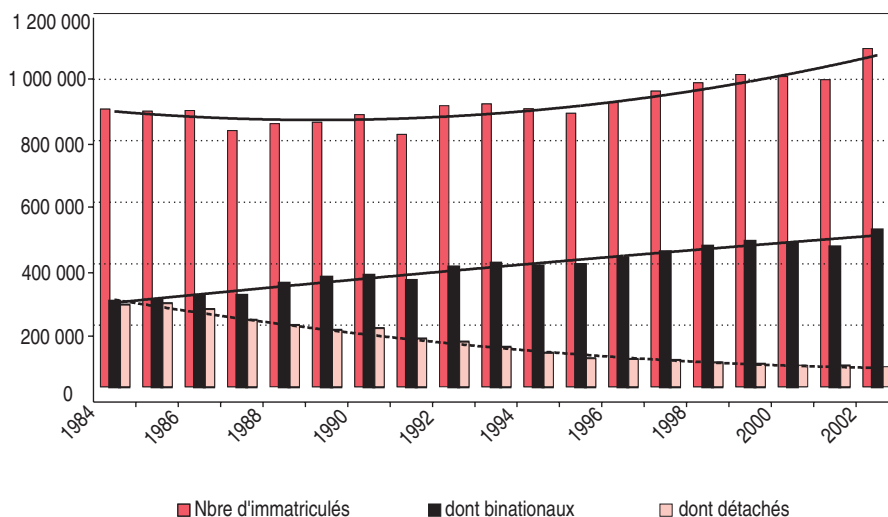
décroissance constatée au début des années 2000. En Asie/Océanie en raison du dynamisme de cette région, les entreprises ont mené une politique d'implantation : la population détachée augmente sur toute la période. En Afrique non francophone, la population française baisse, ainsi que la population détachée, parce que les économies sont moins dynamiques.

En ce qui concerne la population binationale, le cas du Proche et Moyen-Orient est particulier : dans deux pays de la région, la population binationale est très importante : 95 % de la population française en Israël est binationale, 90 % au Liban. Elle est aussi en accroissement.

Davantage de départs que de retours

La population française à l'étranger se renouvelle chaque année de façon importante. Si un détaché reste en moyenne deux à trois ans dans un pays, ce sont chaque année 20 000 à 30 000 entrées et sorties qui sont observées. De même, la population résidente, perd d'un côté une part de ses éléments par intégration locale ou à l'inverse par émigration en France, d'un autre côté compense ces départs par l'arrivée de nouveaux arrivants : par entrées sur les territoires étrangers, par acquisitions de la nationalité française, etc.

La population immatriculée totale, détachée et binationale de 1984 à 2002



Source : fichier des immatriculations, postes consulaires à l'étranger

Définition des zones géographiques

Afrique du Nord : Maghreb y compris Libye et Mauritanie

Afrique noire francophone

Afrique non francophone : Autres pays africains

Amérique du Nord : États-Unis, Canada

Amérique Centrale et du Sud : pays d'Amérique autres que les deux précédents

Asie/Océanie : non compris les pays d'Asie de l'ex-Union Soviétique

Europe de l'Est : pays de l'ex-Union Soviétique (y compris les républiques d'Asie) ou sous son influence, y compris l'ex-Yougoslavie

Europe occidentale : reste de l'Europe, y compris la Turquie

Proche/Moyen-Orient

Le solde migratoire est égal à la différence entre le nombre de Français expatriés durant cette période et celui des Français rentrés sur le territoire après une résidence à l'étranger. À la variation de la population immatriculée entre 1991 et 2002, qui s'élève à + 280 000, il faut apporter plusieurs corrections qui sont la contrepartie de mouvements qui ne correspondent pas à des sorties du territoire français ou à des entrées : intégration dans le pays d'accueil, acquisition ou reconnaissance de la nationalité française, excédent des naissances sur les décès. L'impact de ces mouvements n'est pas connu, mais, en faisant des hypothèses raisonnables, on peut estimer qu'il est de toute façon limité.

Le problème principal est que l'évaluation du solde migratoire ne peut tenir compte des Français qui ne s'immatriculent pas. Néanmoins, on peut tenir pour

très vraisemblable que ce solde migratoire a été nettement positif au cours de la période 1991-2002.

Source

Le fichier des immatriculations

La procédure d'immatriculation constitue une source statistique sur la communauté française à l'étranger. Cette statistique a des qualités, comme l'étendue de sa couverture géographique et son faible coût, mais a aussi des insuffisances qui tiennent à son origine administrative. Pour être immatriculé, il faut résider plus de six mois et être en situation régulière dans le pays d'accueil. Des Français résident dans le pays sans s'immatriculer, des Français immatriculés quittent le pays sans le signaler au consulat... Cette statistique ne fournit donc pas un décompte complet de la communauté française résidant à l'étranger. Sa représentativité dépend du pays considéré.

Plus la situation économique et politique du pays est satisfaisante, moins le décompte sera exact. On estime que dans les pays autres que ceux de l'Union Européenne, le décompte est beaucoup plus près de la réalité car les Français ont davantage besoin de l'immatriculation (obtention de bourses scolaires, fourniture de passeports, cartes nationales d'identité, etc.).

Ce dispositif est en cours de rénovation. Le nouveau questionnaire en cours de test permettra de fournir un portrait socio-démographique plus détaillé de la population française à l'étranger.

Bibliographie

Les Français établis hors de France, tableaux statistiques 1984-2002 – août 2003
Rapport du Directeur des Français de l'Étranger et des Étrangers en France au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger – 56e assemblée plénière – à paraître septembre 2003.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2003

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : R. Baktavatsalou,
C. Benveniste, C. Dulon,
A.-C. Morin
Maquette :RPV
Code Sage IP03919
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2003

